

**SERVICE BABY-SITTING
POINT INFORMATION JEUNESSE
MONTROUGE**

Date d'inscription :

Fiche d'inscription jeunes baby-sitting

Nom.....Prénom :.....Age.....
Adresse.....
.....
Tel :.....Mail :
Pièces d'identité n°

Disponibilité	
Jours	Horaires

Niveau d'étude :.....
Tranche d'âge favorite :.....
Diplôme ou formation :
AFPS ou PSC1 : oui non
BAFA : oui non
Permis B : oui non
Formation : oui non
Autres informations :

Je certifie exactes les informations ci-dessus et reconnais avoir pris connaissance de la décharge que je joins signée.

NOM

PRENOM

Signature :

SERVICE BABY-SITTING POINT INFORMATION JEUNESSE MONTROUGE

Règlement Intérieur du service gratuit de mise en relation parents/baby-sitter

Le point Information Jeunesse, dans le cadre des ses missions d'information et d'aides aux jeunes, propose un service gratuit de mise en relation « baby-sitting » entre les parents et les jeunes à partir de 16 ans.

Article 1

Le service baby-sitting s'adresse aux jeunes de plus de 16 ans qui souhaitent garder des enfants de manière occasionnelle ou régulière.

Article 2

Pour figurer dans le fichier de baby-sitter, le jeune doit s'acquitter de quelques démarches :

- Remplir la fiche descriptive (consultable uniquement par les parents)
- Faire signer l'autorisation parentale de travailler pour les mineurs
- Consulter les droits et les devoirs du baby-sitter et la documentation générale d'information sur le baby-sitting
- Avoir pris connaissance et signer la charte d'utilisation du service baby-sitting

Article 3

Les jeunes et les parents doivent tenir à jour leur fiche de disponibilités en passant au PIJ pour noter d'éventuelles modifications.

Article 4

L'inscription est valable pour une année solaire (septembre à juin)
Chaque jeune est responsable de sa réinscription ou non l'année suivante.
L'inscription est possible tout au long de l'année.

Article 5

Ce service s'adresse également aux parents qui recherchent les services d'un baby-sitter de manière occasionnelle ou régulière.

Article 6

Le Point Information Jeunesse centralise les noms, les coordonnées et disponibilités des baby-sitters et les mettent à disposition des parents sous forme de classeurs. Aucune information sur les baby-sitters ne sera donnée par téléphone ou e-mail.

Article 7

Chaque parent ayant besoin des services d'un baby-sitter doit remplir un dossier de demande.

Il lui sera remis dans le même temps les documents nécessaires pour le bon déroulement de « l'emploi » de ce dernier :

- Les droits et devoirs des parents
- Une documentation sur les chèques emploi service
- Une fiche renseignement
- Prise de connaissance et signature de la charte d'utilisation du service baby-sitting du PIJ

Le non respect de ce règlement intérieur entrainerait le retrait et/ou l'interdiction de déposer une annonce au PIJ.

Nom.....

Prénom.....

A Montrouge, le.....

Signature
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

**SERVICE BABY-SITTING
POINT INFORMATION JEUNESSE
MONTROUGE**

Formulaire de décharge

Nom.....Prénom.....
Adresse.....
.....
Tel.....Mail :
.....

Le service baby-sitting proposé par le Point Information Jeunesse, est un **service entièrement gratuit** de mise en relation entre parents et jeunes recherchant un job de baby-sitter.

Le PIJ **n'est en aucun cas l'employeur de ces jeunes**, aucun contrat ne liant le PIJ à ces derniers ; par conséquent, le personnel du PIJ **n'effectuera aucune sélection** parmi les candidatures.

C'est aux parents et aux baby-sitters de **se mettre d'accord sur les termes du contrat** et de s'y tenir, le PIJ n'intervenant dans aucune de ces étapes.

Toute autre tâche devra faire l'objet d'une entente préalable avec le ou la baby-sitter.

Tout litige intervenant entre parents et baby-sitters devra **être réglé directement entre les deux parties concernées**.

Le PIJ se dégage de toutes responsabilités en cas de problèmes entre parents et baby-sitter.

Je soussigné(e)déclare avoir pris connaissance des conditions citées ci-dessus.

A Montrouge, le.....

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

**SERVICE BABY-SITTING
POINT INFORMATION JEUNESSE
MONTROUGE**

**Autorisation parentale ou du représentant légal
(Pour les mineurs)**

Le dépôt d'une annonce baby-sitting au Point Information Jeunesse pour un mineur nécessite de remplir cette autorisation

Je soussigné.....
Responsable légal de

- Autorise le Point Information Jeunesse à communiquer les coordonnées téléphoniques inscrites sur la feuille d'inscription
- Accepte la pleine et entière responsabilité des incidents éventuels provoqués par mon enfant dans sa pratique de baby-sitting.
- Atteste posséder une assurance responsabilité civile couvrant la/le mineur.

A Montrouge, le.....

SIGNATURE DU PARENT OU REPRESENTANT LEGAL
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

**SERVICE BABY-SITTING
POINT INFORMATION JEUNESSE
MONTROUGE**

Pièces à joindre à votre dossier

- Une assurance responsabilité civile
- Une photo d'identité
- Une photocopie de la carte d'identité
- Une lettre de motivation